

258

258.

*Ordonnance.*

— portant règlement sur les gouvernemens généraux des provinces, gouvernemens particuliers, lieutenantes du roi, ou commandemens, majorités, aides et sous-aides-majorités des villes, places et châteaux, et qui, en déterminant différentes classes, affecte particulièrement chacune d'elles aux différens grades militaires.

18 mars 4. Lille 1776.